

(La motion d'amendement du sénateur Perrault, mise aux voix, est rejetée.) [Français]

POUR
LES HONORABLES SÉNATEURS

Adams	LeBlanc
Bonnell	Lewis
Bosa	MacEachen
Cools	Narchand
Corbin	Molgat
Davey	Neiman
Frith	Olson
Gigantès	Petten
Grafstein	Robichaud
Graham	Stewart
Hastings	Thériault
Hébert	Watt—24.

CONTRE
LES HONORABLES SÉNATEURS

Atkins	Macdonald
Balfour	(<i>Cap-Breton</i>)
Barootes	MacDonald
Berntson	(<i>Halifax</i>)
Bolduc	Macquarrie
Buchanan	Marshall
Carney	Meighen
Chaput-Rolland	Molson
Cogger	Murray
Comeau	Phillips
Di Nino	Postras
Doyle	Rivest
Forrestall	Robertson
Johnson	Ross
Kelleher	Rossiter
Kelly	Simard
Keon	Spivak
Kinsella	Stratton
Lavoie-Roux	Sylvain—37.
Lynch-Staunton	

ABSTENTIONS
LES HONORABLES SÉNATEURS

Aucune

Son Honneur le Président pro tempore: Je déclare la motion d'amendement rejetée.

REJET DE LA MOTION D'AMENDEMENT
DU SÉNATEUR CORBIN

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, je voudrais profiter de l'occasion non pas pour faire des commentaires sur la décision que la Chambre vient de prendre mais, dans un effort pour tâcher, si je peux employer le terme, de ramener les sénateurs à leur sens.

Nous avons peut-être surréagi de part et d'autre dans nos commentaires et dans nos réactions. Nous, peut-être, vis-à-vis du ministre des Finances qui veut faire un effort pour contrôler l'endettement du pays, et les supporteurs du gouvernement aussi ont sans doute surréagi en refusant tout compromis pour adoucir les effets de sa législation.

Nous avons tous entendu les représentations, en particulier celle de la Fédération des étudiants universitaires du pays. Entre autre, celle d'un jeune homme du Nouveau-Brunswick, qui a pris une année sabbatique pour dévouer tout son temps aux intérêts des étudiants universitaires à travers le pays. Il a pris une année sabbatique de l'Université Saint-Thomas de Fredericton pour la passer à Ottawa.

J'ai été, comme la plupart des sénateurs, je crois, fort impressionné par son éloquence et la justesse de ses raisonnements et l'à-propos de ses recommandations. Donc, étant donné cette surréaction probable, admettons-la pour fin d'argument, et étant donné que nous avons rejeté, il y a un instant, l'amendement du sénateur Perrault, c'est-à-dire que nous avons refusé d'endosser en bloc les amendements à tous les articles qu'il a présenté, je voudrais que nous nous donnions, dans l'intérêt des étudiants, une seconde chance et à cette fin, je propose:

QUE le projet de loi C-76 soit modifié en enlevant les articles 3 et 4 aux pages 1, 2, et 3 du projet de loi.

[Traduction]

• (1540)

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, l'honorable sénateur Corbin, avec l'appui de l'honorable sénateur Lewis, propose:

QUE le projet de loi C-76 soit modifié en enlevant les articles 3 et 4 aux pages 1, 2 et 3 du projet de loi.

Vous plaît-il d'adopter la motion, honorables sénateurs?

L'honorable Noël A. Kinsella: Honorables sénateurs, je veux discuter de l'amendement proposé par le sénateur Corbin. Je félicite celui-ci du motif qui sous-tend sa démarche, mais le gouvernement fait tout simplement face à la réalité, de la même façon qu'hier le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick faisait face à la réalité à laquelle cette province est confrontée.